

Commune de MONTMEYRAN
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D170112-08

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Jean-Paul HENOCQ, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Lucette NURIT (procuration à Olivier ROCHAS), Isabelle VATANT (procuration à Claire LOROUE)

Secrétaire de séance : Laurent TERRAIL

OBJET : Convention pour une servitude de passage

Vu le code général des collectivités publiques,
Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que le SDED a pour projet de réaliser une ligne électrique souterraine desservant la construction d'un particulier,

Considérant que ce réseau traversera les parcelles cadastrées section AT n°848 et 851 appartenant au domaine privé communal

Considérant qu'il convient donc d'instaurer une servitude de passage au profit du SDED et de conclure la convention de servitude de passage ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section AT n°848 et 851,
- ✓ d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ERDF,
- ✓ d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

Vote

Conseillers présents

Conseillers représentés

Ayant voté pour

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 13 janvier 2017

Le Maire,